

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 6 AVRIL 2021 A 19H
AU 910 ROUTE DE CHATEAU GAILLARD, PANISSAGE
38730 VAL-DE-VIRIEU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Conseillers municipaux présents :

Mesdames et Messieurs Michel MOREL, Daniel RABATEL, Sandra BARRAS, Gilles BREDA, Florence BARBIER, Pascal GREAUME, Axelle VOYE, Gilles BOURDIER, Sophie LERENO BORGES, Marie-Hélène AGNIEL, Anne ANDREVON, Daniel BOUTIN, Florence CAZAUD, M. Cédric FERRAND Françoise GAUTHIER, Julien GENTIL, Pascal VIGNANE, Lionnelle FAURE, Claude FEILLEL.

Pouvoir : M. Jean-Luc EMAURE (qui a donné procuration à Mme Lionnelle FAURE) ; Mme Julie GUTTIN (qui a donné procuration à Mme Florence BARBIER) ; M. Sébastien ESMIOL (qui a donné procuration à M. Julien GENTIL) ;

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 Mars 2021.

M. Daniel RABATEL a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal :

Mme Françoise GAUTHIER demande qu'il soit noté le montant estimatif du diagnostic du local des Vals du Dauphiné. Ce montant s'élève à 202 560 € HT.

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 9 mars 2021 est approuvé, sauf par Madame GAUTHIER qui s'abstient.

I. CONSEIL MUNICIPAL :

Madame Annick CARRE a adressé un courrier le 23 mars 2021 à Monsieur le Maire notifiant sa démission du Conseil Municipal de Val-de-Virieu.

DELIBERATION N°2021 24 : APPROBATION REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-DE-VIRIEU :

Il convient de rajouter un article au règlement intérieur du Conseil Municipal de Val-de-Virieu approuvé le 2 juin 2020 en rapport à l'expression municipale.

En effet, dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale.

De plus, les articles du règlement intérieur concernant les procès-verbaux et comptes rendus de séance sont modifiés.

Après lecture du règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Val-de-Virieu, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

-APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Val-de-Virieu tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Cette délibération abroge la délibération n°2020_21 du 2 juin 2020.

=====

Monsieur le Maire donne lecture de l'article 8 du règlement intérieur sur le fonctionnement des commissions municipales :

Le conseil municipal fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront.

La désignation des membres des commissions est effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

Les commissions peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures au conseil municipal.

Chaque conseiller aura la faculté d'assister, en sa qualité d'auditeur, aux travaux de toute commission autre que celle dont il est membre après en avoir informé son président 2 jours au moins avant la réunion.

La commission se réunit sur convocation du maire, ou du vice-président. Il est toutefois tenu de réunir la commission à la demande de la majorité de ses membres.

La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée à chaque conseiller à son domicile 5 jours avant la tenue de la réunion ou par courrier électronique à son adresse d' élu.

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions.

Elles statuent à la majorité des membres présents.

Elles élaborent un rapport sur les affaires étudiées. Ce rapport est communiqué à l'ensemble des membres du conseil.

DELIBERATION N°2021_25 : DESIGNATION DES MEMBRES DES DIVERSES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de renoncer au vote à bulletin secret.

Il est procédé à un vote à main levée pour désigner les membres des diverses commissions municipales.

<p><u>Commission des Finances</u></p> <p><u>MOREL Michel</u> BREDA Gilles BARBIER Florence GAUTHIER Françoise RABATEL Daniel FERRAND Cédric EMAURE Jean-Luc CAZAUD Florence</p>	<p><u>Commission Animations et Associations</u></p> <p><u>LERENO BORGES Sophie</u> GREAUME Pascal BARBIER Florence GENTIL Julien ESMIOL Sébastien</p> <p><u>Extra-municipale :</u> VANOLI Elisabeth</p>
<p><u>Commission Travaux-Bâtiments</u></p> <p><u>BREDA Gilles</u> ESMIOL Sébastien AGNIEL Marie-Hélène VOYE Axelle VIGNANE Pascal GREAUME Pascal BOUTIN Daniel GAUTHIER Françoise</p>	<p><u>Commission Appels d’Offres</u></p> <p><u>Titulaires :</u> VOYE Axelle RABATEL Daniel BREDA Gilles</p> <p><u>Suppléants :</u> GUTTIN Julie AGNIEL Marie-Hélène VIGNANE Pascal</p>
<p><u>Commission Urbanisme</u></p> <p><u>VOYE Axelle</u> BARBIER Florence VIGNANE Pascal RABATEL Daniel LERENO BORGES Sophie BREDA Gilles</p>	<p><u>Commission Communication</u></p> <p><u>GREAUME Pascal</u> ESMIOL Sébastien AGNIEL Marie-Hélène GAUTHIER Françoise</p> <p><u>Extra-municipale :</u> VANOLI Elisabeth</p>
<p><u>Commission Education jeunesse</u></p> <p><u>BOURDIER Gilles</u> GUTTIN Julie GENTIL Julien VOYE Axelle AGNIEL Marie-Hélène FEILLEL Claude</p>	<p><u>Commission Environnement, Aménagement et Fleurissement</u></p> <p><u>BARBIER Florence</u> FERRAND Cédric ANDREVON Anne VIGNANE Pascal GREAUME Pascal FEILLEL Claude BOUTIN Daniel</p>

Commission Voirie

RABATEL Daniel

ESMIOL Sébastien
GENTIL Julien
FAURE Lionnelle
ANDREVON Anne
VIGNANE Pascal
GUTTIN Julie
BOUTIN Daniel

Commission Cohésion Sociale

BARRAS Sandra

GREAUME Pascal
CAZAUD Florence
BOURDIER Gilles
FAURE Lionnelle
FEILLEL Claude

**Représentants de droit désignés
par le Maire**

BREDA Brigitte
JOURNET Anne
MALLEN Odile
DURAND Sylvie
TARTAIX Marie-Claude
TRAFFEY Dominique

Extra-municipal :
GUTTIN Dominique

Commission Culture et Patrimoine

MOREL Michel

GAUTHIER Françoise
FERRAND Cédric
CAZAUD Florence
ANDREVON Anne
LERENO BORGES Sophie

Extra-municipaux :
GUINET Gisèle
TARTAIX Marie-Claude
PINAUD Chantal
MARIAUX Claire
GUETAZ Martine ou GASNIER Noëlle

Budget Participatif

MOREL Michel

BOURDIER Gilles
VIGNANE Pascal
BARBIER Florence
VOYE Axelle
BREDA Gilles
GREAUME Pascal
CAZAUD Florence

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité.
-DESIGNE les membres des diverses commissions municipales.

Cette délibération abroge la délibération n°2021_06 du 22 février 2021.

=====

DELIBERATION N°2021 26 : DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS :

	Délégués Val-de-Virieu
SIVU de l'Ecole Intercommunale de la Vallée	Titulaires : MOREL Michel GUTTIN Julie BOURDIER Gilles AGNIEL Marie-Hélène VOYE Axelle GENTIL Julien Suppléants : LERENO BORGES Sophie BARBIER Florence ESMIOL Sébastien FERRAND Cédric
Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB)	Représentant : VIGNANE Pascal
Territoire d'Energie Isère (TE38)	Titulaire : GREAUME Pascal Suppléant : ESMIOL Sébastien
Maison de retraite les tournelles (le Maire est Président du Conseil d'administration)	Président : MOREL Michel Titulaires : BARRAS Sandra RABATEL Daniel Extra-municipal : JOURNET Anne
Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM)	Titulaire : BARBIER Florence
Sécurité routière	Titulaire : FAURE Lionnelle Suppléant : RABATEL Daniel
Défense	Titulaire : BREDA Gilles Suppléante : LERENO BORGES Sophie

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité.

-DESIGNE les délégués aux différents syndicats.

Cette délibération abroge la délibération n°2020_68 du 14 décembre 2020.

=====

II. FINANCES :

Taxes locales de Val-de-Virieu, présentation du tableau.

Les taux de référence pour 2021 sont :

-Taxe Foncière (bâti) : 33.17 % (taux communal 17.27 % + taux départemental 15.90 %)

-Taxe Foncière (non bâti) : 46.44 %

Afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation, des équivalences ont été calculées par l'Etat, à l'euro près.

Dossier Andrée LONGERE : Madame LONGERE a réglé la somme de 5 033.28 € à la commune de Val-de-Virieu. Ce dossier est donc soldé et terminé.

Modification de l'indemnité de M. Gilles Bourdier Conseiller délégué qui perçoit 13% de l'indice brut 1027 soit 505.62 € par mois.

Suite à la mise en place d'une indemnité au Président du SIVU des écoles de 9,90 % de l'indice brute 1027 soit 385,05 € lors du vote du budget 2021, Gilles Bourdier souhaite diminuer son indemnité de Val-de-Virieu de ce même montant et percevra la différence de 3,10 % de l'indice soit 120,57 €. Au prochain Conseil municipal de Mai, une délibération sera prévue pour une modification du tableau des indemnités des élus.

DELIBERATION N°2021 27 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 9 Mars 2021, il s'est réuni pour le vote du Budget Primitif 2021. A l'article 6574 des dépenses de fonctionnement, la somme de 18 000,00 euros a été prévue pour les subventions communales.

Monsieur le Maire expose aux élus les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2021 présentés par les associations et examinés par la Commission des Finances en date du 24 Mars 2021.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de toutes les demandes de subventions, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

-DECIDE d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes ;

-INDIQUE que la somme totale des subventions aux associations répartie comme indiqué ci-dessous s'élève à : 11 590.00 €.

Tiers	Budget 2021
Val Virieu	500,00 €
FC2V FOOT	1 000,00 €
Assoc. Familles Rurales	1 000,00 €
Assoc. Tennis Club	900,00 €
SSIAD des Deux Vallées	700,00 €
Patrimoine Vallée de la Bourbre	200,00 €
VUMRAC section Virieu	200,00 €
Restos du Cœur	500,00 €
Plexus	650,00 €
Esperluette écrit et art	150,00 €
Ligue Enseignement de l'Isère	300,00 €
Secours Catholique Isère - Elans solidaires	250,00 €

Secours Populaire Français	250,00 €
Dans les Pas de Jongkind en Dauphiné	500,00 €
Les Randonneurs de la Bourbre	200,00 €
Sou des Ecoles Publiques	800,00 €
Amicale des Donneurs de Sang	200,00 €
Les Fous du volant	200,00 €
Banque Alimentaire de l'Isère	250,00 €
Judo Club Vallée de la Bourbre	300,00 €
Amicale des Pompiers Châbons	350,00 €
L'Arbre à Danses	300,00 €
Futsal	100,00 €
Association des réfugiés	150,00 €
MFR MOZAS	60,00 €
MFR le Village	120,00 €
EFMA	180,00 €
Amicale du personnel VDD	100,00 €
Locomotive	100,00 €
Croix Rouge Vallons de l'Isère	150,00 €
Energie sport culture	100,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers des Terres Froides	60,00 €
Vallée en transition	150,00 €
MFR La GRIVE	120,00 €
Prévention Routière	200,00 €
Association historique des terres froides	300,00 €
Total Budgétisé	18 000,00 €
Total Réalisé	11 590,00 €
Différence	6 410,00 €

=====

DELIBERATION N°2021_28 : REMBOURSEMENT LICENCE « ZOOM » A M. MICHEL MOREL :

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19, les réunions ou conférences ont lieu principalement au secrétariat de mairie en visio-conférence.

De ce fait, la commune de Val-de-Virieu s'est abonnée à une licence « ZOOM ».

Cette licence Val-de-Virieu est conclue pour une durée d'un an, soit du 23 mars 2021 au 22 mars 2022, d'un montant de 167.88 euros TTC.

Ce règlement doit être effectué uniquement par carte bancaire. A ce jour, la commune de Val-de-Virieu n'est pas en possession d'une carte bancaire.

Monsieur Michel MOREL, Maire de la commune de Val-de-Virieu a réglé directement la facture n°INV76126712 du 23 mars 2021 d'un montant de cent-soixante-sept euros et quatre-vingt-huit centimes d'euros avec sa propre carte bancaire.

Il convient donc de rembourser la somme de cent-soixante-sept euros et quatre-vingt-huit centimes d'euros (167.88 €) à Monsieur Michel MOREL, directement sur son compte bancaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- **DE REMBOURSER** la somme de cent-soixante-sept euros et quatre-vingt-huit centimes d'euros (167.88 €) à Monsieur Michel MOREL sur son compte bancaire correspondant à la licence « ZOOM » pour les visio-conférences de la commune de Val-de-Virieu.

=====

III. RESSOURCES HUMAINES :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer le poste d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet (7/35^{èmes}) pour Monsieur Dominique TRAFFEY qui effectue le ménage dans les bâtiments communaux.

DELIBERATION N°2021_29: CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (7/35^{èmes}).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 06/04/2021 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial pour assurer le ménage dans les bâtiments communaux ;

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent au service technique pour le ménage dans les bâtiments communaux à temps non complet, à raison de 7/35^{èmes},
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois au grade d'adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : ménage dans les bâtiments communaux ;
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} Juillet 2021 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint Technique

Grade : Adjoint Technique

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 3

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint Technique Territorial au grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints techniques à raison de 7heures hebdomadaires.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

La présente délibération prendra effet à compter du 6 avril 2021.

=====

-Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de recruter un adjoint technique en contrat aidé Parcours Emploi Compétences (PEC), à compter du 19 avril 2021. Monsieur le Maire précise que cet emploi viendra renforcer l'équipe technique. Ce contrat à durée déterminée est validé pour une durée de 9 mois, renouvelable une fois, à raison de 35 heures hebdomadaires.

La prise en charge de l'Etat sera de 45 % du SMIC dans la limite de 26 heures par semaine.

IV. URBANISME : Mme Axelle VOYE

3 Déclarations d'Intention d'Aliéner :

*Parcelle bâtie : Section AB 71 d'une superficie de 37 m² située 288 Rue de Barbenière 38730 Val-de-Virieu appartenant à M. PASCAL Nicolas au profit de M. GUTTIN Romain de Val-de-Virieu. DIA déposée par Me Pauline BERNERD, Notaire salariée à Val-de-Virieu.

*Parcelles bâties : Section AC205 et 208 d'une superficie de 2 184 m² situées 160 Route de Planchartier 38730 Val-de-Virieu appartenant à M. Mme BEN ROMDHANE Lotfi, ABDERRAHMEN Mouldia, PEYRIN

Camille, BELLEN Nicolle au profit de M. STEVENS Richard et Mme COLLIN Fiona de Bourgoin-Jallieu. DIA déposée par Me Pauline BERNERD, Notaire salariée à Val-de-Virieu.

*Parcelle bâtie : Section AD149 d'une superficie de 1 266 m² située 391 Rue du Stade 38730 Val-de-Virieu appartenant aux Consorts TERRASSE et DA SILVA au profit de M. et Mme CHIURA Olivier des Villages du Lac de Paladru. DIA déposée par URBA RHONE à Lyon.

La commune de Val-de-Virieu ne souhaite pas préempter pour ces DIA.

8 Déclarations Préalables :

*Dossier déposé le 10 Mars 2021 par M. BEN ROMDHANE Lotfi 160 Route de Planchartier 38730 Val-de-Virieu concernant le ravalement de façades côté pignon et côté cour en couleur blanc cassé et encadrements de fenêtres en gris. Dossier de régularisation pour des travaux réalisés entre le 15/09/2020 et le 30/09/2020. Parcelle AC 205 et AC 208, zones Uh et N au PLU.

*Dossier déposé le 12 Mars 2021 par M. DUPONT Denis 295 Chemin de la Chapelle 38730 Val-de-Virieu concernant des travaux d'isolation des murs extérieurs (couleur gris blanc pour les murs et contours de fenêtres + blanc pour les débords de toit). Parcelle AC 190, zone Uh au PLU.

*Dossier déposé le 12 Mars 2021 par Mme BREVI Alexandra 540 Rue de la Gare – Panissage 38730 Val-de-Virieu concernant la création de murs supportant un portail de 3,50 m et démolition des 2 murets et des 2 piliers existants donnant sur la rue. Parcelle 293 A 543, zone UBa au PLU.

*Dossier déposé le 12 Mars 2021 par Mme MORIN Mireille 74 Rue du Ravinet –Panissage 38730 Val-de-Virieu pour la création d'une pergola sur une terrasse existante. Parcelle 293 A 1133, zone UB au PLU.

*Dossier déposé le 17 Mars 2021 par M. NASSIVERA Romain 60 Rue de Barbenière 38730 Val-de-Virieu pour le remplacement des menuiseries bois existantes par de nouvelles menuiseries en PVC blanc. Création d'une fenêtre de toit (vélux) en PVC blanc sur la toiture arrière de la maison. Parcelle AB 48, zone Ua au PLU.

*Dossier déposé le 17 Mars 2021 par M. PAIN Franck 66 Route de Vaugelas 38730 Val-de-Virieu pour le remplacement d'une porte d'entrée en bois par une porte en PVC couleur chêne clair ; d'une porte-fenêtre en bois par du PVC couleur chêne clair triple vitrage et en rez-de-chaussée de 3 fenêtres en bois par du PVC couleur chêne clair triple vitrage. Parcelle AB 146, zone Ua au PLU, dans le périmètre du Château.

*Dossier déposé le 23 Mars 2021 par M. BARRAS Charles 194 Rue du Grand Champ 38730 Val-de-Virieu pour la pose de deux fenêtres de toit (78x98 cm et 114x118 cm). Parcelle AD 111, zone Ub au PLU.

*Dossier déposé le 26 Mars 2021 par ISOWATT pour le compte de M. DUPONT Denis 295 Chemin de la Chapelle 38730 Val-de-Virieu pour l'installation de panneaux photovoltaïques Full Black sur la toiture d'une surface de 32 m². Parcelle AC 190, zone Uh au PLU.

Un avis favorable est donné pour ces DP.

PLUI :

10 avril 2021 : Réunion publique à la salle du Peuple de Val-de-Virieu de 9h à 11h et aux Abrets en Dauphiné de 13h à 15h.

12 avril 2021 : Relecture en commission du règlement écrit.

29 avril 2021 : Présentation du dossier en conférence des maires.

6 mai 2021 : Conseil communautaire.

La commune aura trois mois pour prendre une délibération en conseil municipal en y intégrant les demandes éventuelles.

Enquête publique à la rentrée de septembre 2021.

Approbation en décembre pour une mise en application en janvier 2022.

MARENO (pour rénover bien accompagné) :

Offre d'accompagnement proposé aux particuliers : deux phases dans l'offre actuelle :

1. Audit énergétique + visite sur site, définition d'un programme de travaux, 3 scénarios
2. Conseil technique et financier

Fusion de ces 2 phases.

- Suppression de la cession des CEE : permet le cumul des aides pour le particulier ;
- Baisse du coût de l'accompagnement : 400 € à 150 €
- MaRéno devient mandataire de MaPrimRénov.

V. VOIRIE : M. Daniel RABATEL

Travaux en cours ou à réaliser :

- Suite à la rencontre avec le Conseil Départemental les panneaux de limitation de vitesse à 50km/heure de Planchartier sont commandés ainsi que ceux de la chicane Rue de Barbenière ;
- Des panneaux « STOP » et « SENS INTERDIT » ont été aussi commandés. Il faut savoir que les panneaux doivent être changés tous les dix ans ;
- Un rendez-vous a été pris avec les entreprises EIFFAGE et GACHET ainsi que le technicien de la Communauté de Communes pour pouvoir commencer les travaux de voirie 2021 ;
- Les employés du service technique ont commencé à curer les fossés et réaliser des « tournes ». Un devis sera demandé à une entreprise pour comparer leurs prix au coût du travail effectué par le service technique ;
- Le personnel communal a commencé les tontes et désherbé le cimetière de Virieu. Le stade a été démoussé et l'engrais répandu ;
- La clôture du jeu de boules a été commandée ;
- Des élus se sont rendus à Aoste afin de voir leur passerelle piétons. Le passage piétons serait préférable en bois. Un devis pour les socles a été demandé ;
- L'emplacement des bancs et tables sera à définir afin de préparer les dalles ;
- Le passage à niveau de la Route de La Tour du Pin sera fermé dans la nuit du 20 au 21 avril 2021 de 19h à 6h ;
- Des distributeurs de sacs à crottes pour les chiens ont été posés.

VI. TRAVAUX-BATIMENTS : M. Gilles BREDA

L'appel d'offre pour les travaux de rénovation thermique de la Gendarmerie est en ligne sur le site www.sudest-marchespublics.com Les entreprises viendront visiter les lieux. A ce jour, 29 entreprises ont répondu.

Travaux en cours ou à réaliser :

- Restauration du toit de la Maison Médicale ;
- Eclairage Eglise Val-de-Virieu : l'ensemble des projecteurs halogène seront remplacés par des leds ;
- La Société BODET a été appelée pour réparer l'horloge de la gestion des cloches.

VII. CULTURE PATRIMOINE TOURISME :

La commune est inscrite au cinéma d'été en plein air financé par les Vals du Dauphiné. La demande est en cours.

Balades et randonnées, boucles prioritaires : la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, à travers sa compétence « PDIPR » nous informe qu'en complément des actions de fauchage et broyage, un plan d'entretien du balisage sur 4 ans vient d'être signé avec la Fédération Iséroise de Randonnée. Le service tourisme proposera dès le printemps 2021, une brochure permettant la mise en valeur de 6 boucles pour leur qualité paysagère. Val-de-Virieu est retenue dans le cadre de ce projet de promotion. Ladite boucle sera remise en état de fonctionnement prioritairement pour le plan d'entretien du balisage.

Le spectacle « Gérard MOREL et l'homme orchestre » du 30 avril 2021 de Chansons buissonnières n'aura pas lieu cette année.

VIII. COHESION SOCIALE : Mme Sandra BARRAS

Mutuelle Santé Communale, MUTUALP : permanences prévues les mardi 13 et jeudi 22 avril 2021 au bureau du secrétariat, sur rendez-vous.

Vaccinations : les médecins, pharmaciens, infirmières peuvent faire des injections. La commune a pris contacts auprès de personnes pour savoir si elles ont des difficultés à s'inscrire pour prendre un rendez-vous. Elles ont été informées par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la démarche à effectuer.

IX. ENVIRONNEMENT, AMENAGEMENT ET FLEURISSEMENT : Mme Florence BARBIER

Le samedi 27 mars, a eu lieu la journée « nettoyage de printemps », avec une cinquantaine de personnes dont une dizaine d'enfants et d'adolescents qui ont ramassé le volume d'un camion de la commune et une petite remorque d'objets en tout genre, sur les rues, routes et chemins de Val-de-Virieu et sur les berges de la bourbre. Tous nos remerciements à tous les habitants et élus pour leur participation.

Jardins partagés : les employés communaux ont installé une pompe à eau pour l'arrosage des jardins. Mme Anne ANDREVON a entouré le béton de barrières, et des copeaux vont cacher le béton, des fleurs devraient agrémenter le tout. Une réunion sur place sera prévue avec tous les jardiniers pour voir tous les points du règlement et finir par un verre de l'amitié.

Monsieur FAYET a envoyé son devis pour fleurir les plates-bandes devant les toilettes près des terrains de tennis pour un montant de 581 euros. Les plantations seront faites par les employés communaux.

Une entreprise du Jura « EGE Composite » est venue proposer des jardinières, barrières, composteurs, poubelles, carrés potagers... fabriquée en matériau composite fait de déchets de plastique et bois de récupération.

Des jardinières seront prévues le long de la Rue du Champ de Mars.

L'entreprise Eric BOURJAL a présenté ses barrières devant la mairie et les a reprises pour les peindre.

Des jardinières imitation pierre ont été achetées pour les placer à côté du muret devant la mairie.

Des arbres au bord du jeu de boules de Panissage seront plantés.

Rencontre avec Mmes Sabrina MONRIBOT, chargée du développement durable aux Vals du Dauphiné, et Agnès DEHY chargée de l'environnement aux Vals du Dauphiné, pour obtenir des renseignements sur la création de centres-bourgs pilote Nature en ville dans le cadre du Plan Climat Air Energie.

En fait, le PCAET n'est pas encore validé et le budget ne sera voté que pour l'an prochain. Donc, nos projets doivent être définis et attendront l'an prochain pour qu'un bureau d'étude nous aide.

Cette organisation sera réalisée dans un secteur bien précis de la commune et pourra être par la suite dupliquée.

X. COMMUNICATION : M. Pascal GREAUME

-Le p'tit journal est en cours de distribution ;

-Des photos plus récentes seront mises sur le site internet ;

-Plusieurs entreprises ont été sollicitées afin de changer le mode d'affichage extérieur de la mairie ;

-Le panneau d'affichage situé à La Guinguette – Panissage qui était trop vétuste a été enlevé. Une solution sera trouvée pour le remplacer ;

-250 Masques Val-de-Virieu ont été commandés et fabriqués par l'entreprise Blues brodeurs.

XI. ÉDUCATION, JEUNESSE : M. Gilles BOURDIER

Le compte-rendu de la réunion de la commission du 24 mars a été envoyé ce jour à tous les élus. Il relate le fonctionnement de la commission, les chantiers au cours du mandat et la mise en commun des besoins et des souhaits concernant la jeunesse. Public concerné de 0 à 20 ans.

L'accueil de la tranche d'âge de 0 à 3 ans est une compétence des Vals du Dauphiné.

Il est proposé une piste de travail « bulle d'échanges » : rencontres parents/enfants : un samedi matin par mois. Temps d'échanges, de partage, d'informations. Intérêt pour les parents isolés.

Sur le site de la mairie : étudier la possibilité de connaître la capacité d'accueil de chaque nourrice en temps réel.

Un conseil municipal « junior » : public concerné 8 à 12 ans (CE2 à la 5^{ème}) : apprentissage de la vie démocratique en lien avec l'école. Il reste à prévoir le fonctionnement : corps électoral du CE2 au CM2, élu pour deux ans, élections à l'école, qui vote, comment intégrer les enfants de Blandin et Chassignieu dans le projet ?

Pour les adolescents (de 12 à 20 ans) : élaboration d'un grand sondage pour connaître leurs besoins, leurs souhaits. Réflexion sur la mobilité des jeunes, leurs activités. Atelier pour l'aide à l'emploi avec la Mission locale et les acteurs économiques locaux. Création d'une page Instagram/Facebook dédiée aux jeunes de Val-de-Virieu (infos, concours photos...). Appel à projet pour décorer un mur, avec un accompagnement par un artiste. Un lieu abrité pour les jeunes, il faudra voir avec Mme Cécile Prost pour l'expérience d'un préfabriqué. Associer les jeunes au Plan Climat. Aide à projet : permis, achat véhicule, emploi... en lien avec les Vals du Dauphiné.

SIVU de l'école intercommunale de la Vallée : le budget a été voté la semaine dernière. La participation des communes est en baisse de 20 %.

Le SIVU recherche un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles. A ce jour deux personnes diplômées, expérimentées correspondent au profil demandé.

En raison des nouvelles mesures sanitaires actuelles, l'école est fermée depuis ce 6 avril. Les cours ont lieu en visio-conférence.

XII. ANIMATIONS ET ASSOCIATIONS : Mme Sophie LERENO-BORGES

Le logiciel MAIRISTEM pour la gestion des salles communales a été présenté au bureau du secrétariat en visio-conférence.

Feu d'artifice du 3 juillet 2021 : un mail a été transmis à l'artificier pour demander un devis. Celui-ci s'élève à 2 700 euros y compris l'assurance annulation.

Une demande sera envoyée à toutes les associations pour savoir si elles souhaitent participer à l'organisation de la buvette.

XIII.BUDGET PARTICIPATIF :

Points sur les projets :

Bancs, fontaines, sécurité Barbenière et passerelle ;

4 fontaines vont être aménagées en circuit fermé ;

Lavoir du Vaugelas travaux avec le SMABB pour l'alimenter en eau ;

Lavoir du Longet : des travaux de creusement restent à faire.

Les bancs ont été reçus. Reste les socles à poser. L'installation a été prévue avec le porteur de projet.

Une réunion pour le lancement de la 2^{ème} édition est prévue le lundi 19 avril 2021 à 19 heures.

XIV.QUESTIONS DIVERSES :

-Le tour de garde pour les Élections Départementales et Régionales des 13 et 20 Juin 2021 a été effectué.

-un courriel a été reçu au sujet de l'installation d'un distributeur automatique de pizza artisanale. Il s'agit de Monsieur SICORELLO Antony exerçant actuellement au Grand-Lemps. Les élus n'ont pas validé cette demande.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 17 mai 2021, 19 heures au 910 Route de Château Gaillard, Panissage 38730 VAL-DE-VIRIEU.

Fin de la séance à 22h10.